



CHARGE/E DE MISSION RISQUES, CRISES ET PLANIFICATION

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre : Direction Aménagement Logement Environnement – Réf. 038240201348965
Date de diffusion : 12/02/2024 / 15/04/2024
Nombre de poste : 1

Poste à pourvoir : Dès que possible
Date limite de candidature : 5 mai 2024

Date prévisionnelle de l'entretien : 16 mai 2024

Type d'emploi : Titulaire externe en disponibilité ou contractuel
Type de recrutement : Contrat de Projet 1 an, renouvelable 3 ans

Grades recherchés : Ingénieur (filière technique) ou Attaché (filière administrative) – Catégorie A

Lieu de travail : La Passerelle - 246 rue du Pré de l'Horme – 38290 Crolles

Temps de travail : Temps complet (36 heures hebdomadaires avec 25 Congés annuels et 6 RTT)

Environnement de travail : Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

La **Direction de l'Aménagement, du Logement et l'Environnement (DALE)** est composée de 28 agents et comprend 3 services : Application du Droit des Sols et Système d'Information Géographique, Foncier et Habitat, Environnement et Transitions.

Le **service Environnement et Transitions** est chargé du pilotage, au sein de la l'intercommunalité, de l'ensemble des transitions : planification écologique & énergétique, résilience territoriale face aux risques et au changement climatique, intégration du développement durable dans les projets.

Il est composé de quatre chargés de mission sur les thématiques : PCAET et transition énergétique, Habitat-Energie-Plateforme Renov'Energie, Biodiversité et planification écologique risques majeurs et planification.

Descriptif du poste : Sous la responsabilité de la responsable du service Environnement et Transitions, vous serez **chargé(e) de mettre en œuvre les politiques de prévention des risques, la planification intercommunale de la gestion de crise et contribuerez à la planification urbaine de son territoire.**

Vous intégrez les risques majeurs (naturels et technologiques), en particulier l'inondation de plaine, dans les politiques publiques de la communauté de communes et contribuez à la planification urbaine de son territoire, en lien avec les documents de risques de compétence Etat, le Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région grenobloise, et les documents d'urbanisme communaux.

Vous pilotez et animez l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde. Vous suivez la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la Protection contre les Inondations transférée au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère.

Missions : Assurer l'expertise en matière de risques majeurs sur le territoire

- Suivre l'élaboration des documents de risques (PPR, cartes d'aléas, PAC...);

- Appuyer le service en charge des autorisations d'urbanisme pour l'analyse des projets au titre des enjeux risques ;
- Piloter les études risques pour les projets de l'intercommunalité ou pour le compte des communes (risques naturels terrestres, études urbaines et hydrauliques pour les PIIE, bandes de précaution, ...) ;
- Suivre la mise en œuvre de la directive inondation (EPRI, SLGRI...).

Piloter et animer l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

- Piloter l'étude de pré-cadrage (suivi technique, financier et administratif du marché, animation des groupes de travail) ;
- Elaborer le PICS et mettre en place les outils nécessaires à la coordination de la gestion de crise dans le bloc communal ; Préparer le marché de réalisation;
- Animer le travail relatif à la continuité des activités de la CCLG en portant une démarche d'association avec les directions concernées ;
- Soutenir, assister et conseiller les communes de l'EPCI dans l'élaboration de leurs PCS & DICRIM et pour toutes questions relatives à la sécurité civile ;
- Assurer une animation régulière et étroite avec les communes/ les partenaires.

Renforcer la connaissance sur les aléas et les risques majeurs

- Développer le diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du périmètre de l'EPCI ;
- Valoriser la connaissance sur les risques par la production de documents d'information ; alimenter le site internet de la CCLG ;
- Améliorer la structuration des données géomatiques associées.

Piloter les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire, en lien avec les partenaires

- Inciter les entreprises et les collectivités à se doter de documents de gestion du risque (PCA, POMSE, PPMS) ;
- Etudier l'opportunité de mener des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments de l'EPCI, notamment en lien avec le risque sismique ; le cas échéant, piloter les études.

Porter l'animation territoriale autour des risques

- En externe : contribuer au réseau des acteurs départementaux des risques majeurs. Mettre en œuvre et animer un « Club Risques » ;
- En interne : promouvoir la connaissance des risques majeurs et contribuer à l'établissement d'une culture du risque.

Suivre la compétence GEMAPI transférée au SYMBHI et le PAPI

- Suivre les études et les travaux menés par le SYMBHI, notamment dans le cadre du PAPI des affluents ;
- Mettre en œuvre les actions confiées à la communauté de communes ;
- Organiser les Comités Techniques et les Comité de Pilotage.

Assurer le suivi de la planification urbaine et contribuer à l'association aux procédures d'évolution des documents d'urbanisme

- Analyser les documents d'urbanisme communaux ; représenter l'EPCI aux réunions des Personnes Publiques Associées ; rédiger les avis après arrêt.

Assurer le suivi administratif et financier :

- Participer à l'élaboration du budget et assurer le suivi financier des études et actions portées en maîtrise d'ouvrage ; rédiger les actes administratifs ;
- Assurer une veille sur les appels à projets, subventions, expérimentations dans le domaine des risques.

Spécificité(s) du poste :

Déplacements dans les communes du territoire et chez les partenaires institutionnels
Réunions possibles en soirée.
Réunions éventuelles en journée dans départements voisins (DREAL, EPCI).

Profil demandé

- Titulaire d'un Bac +5 de type Master 2 ou diplôme d'ingénieur dans le domaine de la gestion des catastrophes et risques naturels, de l'environnement.
- Expérience sur poste similaire souhaitée

- **Permis B exigé**

- Expertise dans le domaine de la politique de prévention des risques ; en gestion des catastrophes naturelles et des crises ;
 - Maîtrise de la conduite de projets complexes ; des outils de médiation et d'animation territoriale ;
 - Connaissance du cadre réglementaire (droits de l'environnement et de l'urbanisme)
 - Maîtrise des logiciels de Système d'Information Géographique (Qgis) ;
 - Maîtrise des enjeux territoriaux et des acteurs dans le domaine de la prévention des risques majeurs et de la gestion de crise ;
 - Connaissances sur les procédures de marché public et la planification urbaine.
-
- Esprit d'initiative et force de propositions ;
 - Sens de l'organisation, gestion des priorités et travail en autonomie ;
 - Adaptabilité
 - Aptitudes dans la gestion de la complexité ;
 - Qualité relationnelle, d'écoute et de travail en équipe ;
 - Capacité d'analyse et de synthèse.

Rémunération

Salaires **minimum** par mois de **1944,49 € brut** (échelon 1) + **600 € brut prime fonction + prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération.

Avantages

Télétravail, aménagement du temps de travail, RTT, tickets restaurant, participation forfait mobilité durable, participation mutuelle santé labélisée, participation à la prévoyance (si adhésion contrat en cours). Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, solidarités, billetterie, etc. ...)

Procédure

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex. **Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.**

Contact

Pour tout renseignement, contacter : Mme Natacha Christin, responsable de service nchristin@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.